



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Convocation affichée le 29 juin 2020

Le lundi six juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt, convocation affichée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de la commune de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, Mme Mégane CORDELLE, M. Jérôme MOGENIER, M. Davy BRUN, M. Jean-François THOLLET, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU, M. Sacha RACCAH.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Laurine DECAUDIN, Mme Nathalie PAULON qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY.

Ordre du jour :

- 1) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget général 2019.
- 2) Délibération : Vote du Compte de Gestion du budget général 2019.
- 3) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget général 2019.
- 4) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2019.
- 5) Délibération : Vote du Compte de Gestion du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2019.
- 6) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2019.
- 7) Délibération : Vote des taxes locales 2020.
- 8) Délibération : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2020.
- 9) Délibération : Vote du budget primitif général 2020.
- 10) Délibération : Vote du budget primitif du Service de l'Eau et l'Assainissement 2020.
- 11) Délibération : **Foyer Résidence**- Désignation des délégués au Comité Syndical (1 titulaire et 1 suppléant)
- 12) Délibération : **Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) Almont Brie Central**- Désignation des délégués (1 titulaire et 1 suppléant).
- 13) Délibération : **Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)**. Désignation des délégués pour la compétence Gémapi (1 titulaire et 1 suppléant) et désignation des délégués pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (1 titulaire et 1 suppléant).
- 14) Délibération : **Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie**- Election des délégués Intercommunaux (1 titulaire et 1 suppléant)
- 15) Délibération : **Commission d'Appel d'Offres**- Désignation des délégués (5 titulaires et 5 suppléants).
- 16) Délibération : **CNAS**- Désignation des délégués (élu et agents).
- 17) Comptes rendus.
- 18) Questions diverses

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard FABRE

Suite à l'invitation de M. le Maire, les agents de la commune et Mme la Directrice de l'école élémentaire de QUIERS se présentent aux membres du conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) Délibération : Vote du compte Administratif du budget général 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Davy Brun, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**GENERAL
QUIERS**

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2018	103 703,10 €			316 940,38 €	103 703,10 €	316 940,38 €
Opérations de l'exercice 2019	176 688,87 €	572 953,76 €	561 246,60 €	690 860,99 €	737 935,47 €	1 263 814,75 €
Total	280 391,97 €	572 953,76 €	561 246,60 €	1 007 801,37 €	841 638,57 €	1 580 755,13 €
Résultats de clôture 2019		292 561,79 €		446 554,77 €		739 116,56 €
Restes à réaliser 2019	352 625,63 €				352 625,63 €	
Résultats définitifs	60 063,84 €			446 554,77 €		386 490,93 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) Délibération : Vote du compte de Gestion du budget général 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger.

3) Délibération : Affectation de résultat du budget général 2019.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 446 554,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2019**

PREVISIONS BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Résultat d'investissement de l'exercice	+292 561.79 €
Reste à réaliser	-352 625.63 €
Affectation complémentaire en réserve	+ 60 063.84 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 386 490.93 €

4) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard FABRE, 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Davy BRUN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT QUIERS

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2018		301 824,35 €		192 975,53 €		494 799,88 €
Opérations de l'exercice 2019	41 241,16 €	9 315,55 €	27 932,02 €	38 170,77 €	69 173,18 €	47 486,32 €
Total	41 241,16 €	311 139,90 €	27 932,02 €	231 146,30 €	69 173,18 €	542 286,20 €
Résultats de clôture 2019		269 898,74 €		203 214,28 €		473 113,02 €
Restes à réaliser 2019	276 100,00 €				276 100,00 €	
Résultats définitifs	6 201,26 €			203 214,28 €		197 013,02 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des 4° Voté et arrêté à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Délibération : Vote du compte de gestion 2019 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger.

6) Délibération : Affectation de résultat du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2019.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 203 214.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

PREVISIONS BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 269 898.74 €
Reste à réaliser	- 276 100.00 €
Affectation complémentaire en réserve	+ 6 201.26 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 197 013.02 €

7) Délibération : Vote des taxes directes locales 2020.

Après avoir entendu le compte rendu de la commission finances et l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2020.

Les taux 2020 votés sont les suivants :

TFB : 8.80%

TFNB : 25.16%

TFB taux moyen national : 21.59%

TFNB taux moyen national : 49.72%

Le produit fiscal attendu pour l'année 2020 sera inscrit au 73111 pour la somme de **164 612 €**

8) Délibération : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter l'octroi des subventions versées aux organismes de droits privés, pour l'année 2020, le montant total de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (23 925.00 €).

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Les Restaurants du Cœur	600.00 €
Ecole de musique de l'Harmonie de NANGIS	150.00 €
Croix Rouge Française de MORMANT	200.00 €
Quiers Animations	17 000.00 €
Gym'Quiers	1500.00 €
Club des Bleuets de QUIERS	4000.00 €
Comité de Défense des Chats Libres	200.00 €
Piscine de NANGIS	150.00 €
Tennis Club de NANGIS	100.00 €
Tennis de table de NANGIS	25.00 €

9) Délibération : Vote du budget primitif général 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget général 2020 de la commune qui s'équilibre en recette et en dépenses.

Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
782 425,63 €		1 085 820,93 €	

10) Délibération: Vote du budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement 2020 de la commune qui s'équilibre en recette et en dépenses.

Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
297 311.55 €		231 158.43 €	

11) Délibération : Foyer Résidence-Désignation des délégués au Comité Syndical

Vu la demande du Foyer Résidence de Mormant en date du 11 juin 2020, le conseil municipal doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant que le conseil municipal en date du 27 mai 2020 a désigné 1 titulaire et 1 suppléant, il convient de délibérer pour des délégués supplémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Mme Nathalie PAULON
- Mme Marie BRIARD

Délégués suppléants :

- Mme Rozenn LUX
- M. Davy BRUN

12) Délibération: SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (SMEP) AMONT BRIE CENTRAL-DESIGNATION DES DELEGUES.

A la demande de la Communauté de communes la Brie Nangissienne, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP):

Délégué titulaire :

- M. Jean-Jacques LANDRY

Délégué suppléant :

- M. Gérard FABRE

13) Délibération : Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres Désignation des délégués pour la compétence Gemapi (1 titulaire et 1 suppléant) et désignation des délégués pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres pour la compétence Gemapi

Délégué titulaire :

- M. Laurent GADET

Délégué suppléant :

- Mme Véronique THOLLET

- Décide de nommer les délégués suivants au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Délégué titulaire :

- Laurent GADET

Délégué suppléant :

- Véronique THOLLET

14) Délibération : Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie- Election des délégués intercommunaux (1 titulaire et 1 suppléant).

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat mixte des 4 Vallées de la Brie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie,

Délégué titulaire :

- M. José CUETO

Délégué suppléant :

- M. Sacha RACCAH

15) Délibération : Commission d'Appel d'Offres- Désignation des délégués intercommunaux (5 titulaires et 5 suppléants)

A la demande de la Communauté de communes la Brie Nangissienne, il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la commission intercommunale de la Communauté de Communes la Brie Nangissienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants:

Délégués titulaires :

- M. Sacha RACCAH
- M. Jean-Jacques LANDRY
- Mme Agnès SURATEAU
- Mme Véronique THOLLET
- M. Jérôme MOGENIER

Délégués suppléants :

- M. Gérard FABRE
- M. Jean-François THOLLET
- Mme Rozenn LUX
- M. Laurent GADET
- Mme Mégane CORDELLE
-

16) Délibération: CNAS- Désignation des délégués (élu et agents).

Vu la délibération N° 2011/33 du 26 septembre 2011 portant adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012,

Considérant la demande du CNAS, il convient de désigner des délégués élu et agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les délégués suivants :

Délégué élu:

- Mme Agnès SURATEAU

Délégués agents :

- Mme Christine TANNEUX
- Mme Myriame BRUN

Les agents de la collectivité non adhérents au CNAS seront contactés par Mme Christine TANNEUX pour les informer des prestations proposées.

17) Comptes rendus

- Conseil d'école- 26 juin 2020- M. Gérard FABRE
- Communauté de communes la Brie Nangissienne-28 mai, 11 juin, 18 juin, 2 juillet 2020-M. Davy BRUN
- Périscolaire-Restauration scolaire- M. Gérard FABRE

18) Questions diverses

M. le Maire donne lecture du courrier de Pauline, Marine et Alexis qui remercient chaleureusement les membres du conseil municipal, l'agent communal Denis, l'équipe de Quiers Animations ainsi que M. Mian propriétaire des 3 poneys. Pauline, Marine et Alexis sont ravis de faire partager leur passion et proposent depuis plusieurs semaines des promenades dans le village.

M. le Maire souhaite d'excellentes vacances à l'ensemble des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15